

- GRATUIT
- 4 communes
- 3 lignes de bus **1** **2** **3**
- Du lundi au samedi de 7 h 15 à 19 h 15
- Des horaires identiques tous les jours

## VOS CORRESPONDANCES

- § **Avec le réseau néVA**  
Aux arrêts Cours Jonville et Gare : Ligne **1** **2**
- § **Avec le réseau NO\_MAD**  
Lignes de train : Paris <> Granville  
Rennes <> Granville <> Caen

## OÙ SE RENSEIGNER ?



- § **Service Mobilités**
  - Standard : 02 33 91 30 24
  - info VAE : 02 33 50 96 50
  - Mail : neva@granville-terre-mer.fr
- § **Communauté de Communes de GTM**  
Au siège de la Communauté de Communes
  - Tél. 02 33 91 38 60
- § **Agora - 361, rue Saint-Nicolas**
  - Tél. 02 33 50 96 06



**Louez, roulez à vélo**  
à assistance électrique  
sur le territoire de  
Granville Terre et Mer





**Vous habitez  
l'une des 32 communes  
de Granville Terre et Mer ?**

**Ce service est fait pour vous !**

## POURQUOI ?

Le vélo est une solution de mobilité écologique et économique. Sa pratique est bonne pour la santé et permet de bouger librement au quotidien.

Découvrez le plaisir de vous déplacer à vélo pour rejoindre votre lieu de travail, de formation, pour réaliser vos achats et pratiquer vos loisirs.

## COMMENT LOUER SON VÉLO ?

- ▶ **Je m'inscris sur le site [granville-terre-mer.fr](http://granville-terre-mer.fr)**  
rubrique **Mobilités - déplacements**.
- ▶ **Un formulaire de location m'est envoyé**  
Sous réserve de disponibilité d'un vélo.  
Si aucun vélo n'est disponible, je suis mis sur liste d'attente.
- ▶ **Je signe le contrat et fournis les documents**  
Pièce d'identité valide, justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation d'assurance Responsabilité Civile, signature d'un contrat de location et des conditions générales de location.
- ▶ **Je récupère le vélo et son kit**  
Antivol et panier sont fournis gratuitement.  
Le casque et le gilet rétroréfléchissant ne sont pas fournis.
- ▶ **Je paye à réception de la facture envoyée par le Trésor Public.**

## DURÉE ET TARIF DE LOCATION

Aucune caution n'est demandée.

Le vélo et son kit sont sous la responsabilité de l'emprunteur durant la période de location.

Tout dommage éventuel sera facturé.

	1 mois	3 mois	6 mois
<b>Tarif normal</b>	40 €	100 €	160 €
<b>Tarif réduit (-26 ans)</b>	30 €	75 €	120 €

## AIDES POSSIBLES DE L'EMPLOYEUR

Pour les salariés, l'employeur peut prendre en charge jusqu'à 50% du montant de votre abonnement avec la « prime transport ». Certains ont mis en place l'indemnité kilométrique, soit un remboursement à hauteur de 0,25 €/km.

Renseignez-vous auprès de votre employeur.

